

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 28 JUN 2018**

CM2018/06/28/30 : CHAIRE AGRICULTURE URBAINE, SERVICES ECOSYSTEMIQUES ET ALIMENTATION DES VILLES - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC AGROPARISTECH ET LA FONDATION AGROPARISTECH

DATE DE LA CONVOCATION : 22 JUN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Sylvie ALTMAN, Eric AZIERE (jusqu'à 10h45), Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD (jusqu'à 10h35), Christiane BARODY-WEISS, Jacques BAUDRIER, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Sébastien BENETEAU, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Colombe BROSEL, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 10h20), Daniel-Georges COURTOIS, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h20), Patrick DONATH, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Christian DUPUY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI (jusqu'à 11h15), Christophe GIRARD (jusqu'à 10h40), Didier GONZALES, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE (jusqu'à 10h20), Eric HELARD (jusqu'à 10h40), Frédéric HOCQUARD (jusqu'à 10h40), Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD, Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN (jusqu'à 10h40), Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGES, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h00), Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jean-Louis MISSIKA (jusqu'à 11h00), Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h00), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI (jusqu'à 11h15), Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 10h30), Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI (jusqu'à 10h00), Gilles SAVRY, Georges SIFFREDI, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Michel TEULET, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, François VAUGLIN, Pauline VÉRON (jusqu'à 11h00), Dominique VERSINI (jusqu'à 11h00) et Alexandre VESPERINI.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Miche ADAM par Sébastien BENETEAU, Manuel AESCHLIMANN par Denis CAHENZLI, Maire-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Michel LEPRETRE, Eric AZIERE par Stéphane DE PAOLI (à partir de 10h45), Marinette BACHE par Marie-Christine LEMARDELEY, Pierre-Christophe

BAGUET par Gauthier MOUGIN, Jean-Pierre BARNAUD par Robin REDA (à partir de 10h35), Françoise BAUD par Patricia TORDJMAN, David BELLIARD par Joëlle MOREL, Nicolas BONNET-OULALDJ par Danièle PREMEL, Alain-Bernard BOULANGER par Philippe PEMEZEC, Céline BOULAY-ESPERONNIER par Dominique BAILLY, Frédérique CALANDRA par Emmanuel GREGOIRE, Christian CAMBON par Patrick OLLIER, Vincent CAPO-CANELLAS par Jacques CHAUSSAT, Raymond CHARRESSON par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Dominique VERSINI (à partir de 10h20), François DAGNAUD par Halima JEMNI, Philippe DALLIER par Julie BOILLOT, Grégoire DE LA RONCIERE par Patrick BEAUDOUIN, Richard DELL'AGNOLA par Nathalie FANFANT, Christian DEMUYNCK par Jean-Didier BERTHAULT, Patrick DOUET par Sylvie ALTMAN, Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Christian FAUTRE par Marie KENNEDY, Yvan FEMEL par Didier GONZALES, Michel FOURCADE par Corentin DUPREY, Vincent FRANCHI par Patrick CALMEJANE, Sylvie GERINTE par Jean-Baptiste DE FROMENT, Jean-Jacques GIANNESINI par Jean-Pierre SPIELBAUER (à partir de 11h15), Hervé GICQUEL par Françoise LECOUFLE, Christophe GIRARD par Carine PETIT (à partir de 10h40), Emmanuel GRÉGOIRE par Christophe GIRARD (à partir de 10h20), Didier GUILLAUME par Stéphanie DAUMIN, Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Daniel GUIRAUD par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Eric HELARD par Patrick DONATH (à partir de 10h40), Anne HIDALGO par Catherine BARATTI-ELBAZ, Frédéric HOCQUARD par Léa FILOCHE (à partir de 10h40), Thierry HODENT par Alexandre VESPERINI, Christine JANODET par Galla BRIDIER, Carinne JUSTE par Laurent RUSSIER, Philippe JUVIN par Eric CESARI, Jean-Claude KENNEDY par Jacques BAUDRIER, Olivier KLEIN par Marie CHAVANON (à partir de 10h40), Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Jean-Christophe LAGARDE par Laurent RIVOIRE, Nathalie LALLIER par Christian DUPUY, Philippe LAURENT par Anne TASCHEN, Franck LE BOHELLEC par Daniel-Georges COURTOIS, Hervé MARSEILLE par Thierry DEBARRY (à partir de 11h00), Valérie MAYER-BLIMONT par Geoffroy BOULARD, Jean-Loup METTON par Bernard GAUDUCHEAU, Virginie MICHEL-PAULSEN par Philippe GOUJON, Jean-Louis MISSIKA par Mao PENINO (à partir de 11h00), Georges MOTHRON par Julien DUMAINE (à partir de 11h00), Rémi MUZEAU par Catherine LECUYER, Christophe NAJDOVSKI par Daniel BREUILLER (à partir de 11h15), Jean-Charles NEGRE par Patrice BESSAC, Anne-Constance ONGHENA par Brigitte MARSIGNY, Philippe PEMEZEC par Jean-Paul BOLUFER (à partir de 10h30), Gilles POUX par Patrice LECLERC, André SANTINI par Eric HELARD (à partir de 10h00), Eric SCHLEGEL par Ludovic TORO, Jean-Pierre SCHOSTECK par Jérôme KARKULOWSKI, Marie-Christine SEGUI par Jacques-Alain BENISTI, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK par Laurent CATHALA, Anne SOUYRIS par Yves CONTASSOT, Azzédine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Zacharia BEN AMAR, Georges URLACHER par Dominique STOPPA-LYONNET, Corinne VALLS par Gérard COSME Sophie VALLY par Pascal BEAUDET, Laurent VASTEL par Ivan ITZKOVITCH, Pauline VÉRON par Marie-Pierre DE LA GONTRIE (à partir de 11h00), Dominique VERSINI par Colombe BROSSEL (à partir de 11h00), Jean-Marie VILAIN par François LE CLEC'H et Jean-François VOGUET par Philippe BOUYSSOU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Julien BARGETON, Eric BERDOATI, Marielle DE SARNEZ, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON, Vincent JEANBRUN, Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Jean-François LAMOUR, Xavier LEMOINE, Jacques MAHEAS, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Marc NICOLLE et Martine VALLETON.

Le changement climatique, associé aux problématiques d'urbanisation, de croissance démographique et d'évolution des modes de vie, fait naître des enjeux croissants pour la Métropole, posant la question des paradigmes futurs de développement du territoire métropolitain.

Dans ce contexte, les éléments de résilience, d'adaptation et de modération des impacts reposent sur plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, les espaces agricoles constituent un formidable réservoir de solutions tant en matière de réduction des impacts que d'adaptation face à ces changements.

Le Plan climat, arrêté par le Conseil métropolitain le 8 décembre 2017, identifie ainsi plusieurs enjeux liés à l'agriculture urbaine :

- L'artificialisation des sols agricoles,
- Le manque de diversification de l'agriculture francilienne,
- L'augmentation de la distance moyenne d'approvisionnement alimentaire,
- L'impact des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole, de l'alimentation et des transports de marchandises,
- La diminution des surfaces agricoles et du nombre d'exploitations,
- La faible autosuffisance alimentaire du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, la stratégie métropolitaine vise à favoriser le développement d'une agriculture urbaine et périurbaine respectueuse de l'environnement.

Les objectifs fixés par le Plan climat métropolitain sont les suivants :

- Sanctuarisation des surfaces agricoles existantes et développement de 3 000 ha supplémentaires de surfaces agricoles urbaines et périurbaines, respectueuses de l'environnement, à horizon 2030 (soit 6% du territoire et une autonomie de la Métropole en fruits et légumes de 15%) ;
- Développement des circuits courts alimentaires, en évitant les effets rebonds en matière d'émissions de gaz à effet de serre liées à l'acheminement de la production agricole du producteur aux consommateurs ;
- Valorisation locale des déchets organiques.

Dans ce contexte, la Métropole souhaite conclure une convention d'objectifs et de financement avec l'école AgroParisTech et la Fondation AgroParisTech, pour soutenir les actions de la Chaire partenariale « Agriculture urbaine, services écosystémiques et alimentation des villes ».

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), AgroParisTech est une école d'ingénieurs sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, intervenant dans six grands domaines de compétences pour ses enseignants-chercheurs et d'activités pour ses diplômés : les ressources agricoles et forestières, l'environnement, la transformation agro-industrielle, les biotechnologies, la distribution, et l'ensemble des services accompagnant l'acte de production et de commercialisation.

Par ailleurs, la Fondation AgroParisTech est une fondation sous l'égide de la Fondation ParisTech, reconnue d'utilité publique, qui poursuit trois objectifs :

- Agir pour un monde durable en se mobilisant sur des enjeux de société dans le domaine des sciences du vivant, de l'environnement et de la santé,
- Valoriser chaque membre d'AgroParisTech qui s'engage en étant porteur d'initiatives et en développant un comportement responsable et citoyen,
- Fédérer des acteurs complémentaires, capables de se mobiliser ensemble au service de l'intérêt général, en alliant la recherche scientifique, l'économique et le social.

La Métropole souhaite donc contribuer à la création de la Chaire partenariale AgroParisTech « Agriculture urbaine, services écosystémiques et alimentation des villes », qui a pour objectif général d'accompagner le développement de l'agriculture urbaine au service de la résilience des villes.

Le projet s'articule autour de quatre objectifs spécifiques :

1. Produire des aliments pour tous,
2. Démontrer le rôle socio-économique de l'agriculture urbaine en termes de lien social, de création de valeur, de bénéfice pour la santé, d'éducation et d'ouverture vers le monde agricole,
3. Analyser les rôles écologiques des formes d'agriculture urbaine : valorisation des déchets urbains, préservation de la biodiversité urbaine, comparaison des différentes formes d'agricultures et leurs impacts environnementaux,
4. Créer les outils d'accompagnement des différents acteurs en lien avec les différents objectifs.

La convention prévoit ainsi le versement d'une subvention totale de 160 000€, pour une période de trois ans, selon le calendrier suivant : 40 000 € en 2018, 60 000 € en 2019 et 60 000 € en 2020.

La subvention sera notamment affectée aux actions suivantes :

- Réalisation d'une thèse portant sur l'évaluation de la durabilité des projets d'agriculture urbaine, notamment à partir d'expériences menées sur le territoire métropolitain ;
- Réalisation de deux stages par an, sur des thématiques d'intérêt partagé, en particulier concernant la stratégie alimentaire des collectivités et le plan alimentaire territorial ;
- Financement du poste de la coordinatrice d'Exp'AU, bureau d'expertise et de recherche en agriculture urbaine, pour la construction d'une formation courte à destination des collectivités, portant sur l'aide à la décision pour le choix de projets d'agriculture urbaine, du diagnostic d'un territoire aux appels à projets ;
- Participation de la Chaire et d'Exp'AU à l'élaboration de la programmation des « Rencontres agricoles du Grand Paris ».

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/08/12/12 du Conseil métropolitain relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager »,

Vu la délibération CM2017/10/19/02 du Conseil métropolitain relative à la stratégie Nature de la Métropole,

Considérant les compétences en matière de valorisation du patrimoine naturel et paysager et de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie,

Considérant les enjeux de préservation, de valorisation et de développement des espaces d'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain,

Considérant les objectifs et actions présentés en matière d'agriculture dans le Plan climat et la « stratégie Nature »,

La commission Développement durable et environnement consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement 2018-2020 avec AgroParisTech et la Fondation AgroParisTech, dont le projet est joint en annexe de la délibération.

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

FIXE le montant total de la subvention à 160 000 € (cent soixante mille euros), dont 40 000 € (quarante-mille euros) au titre de l'année 2018, 60 000 € (soixante-mille euros) au titre de l'année 2019 et 60 000 € (soixante-mille euros) au titre de l'année 2020.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2018 de la Métropole, et que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65 sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets des exercices 2019 et 2020.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.